Envoyé en préfecture le 24/09/2026
Reçu en préfecture le 24/09/2026
Publié le
ID : 056-215601469-20260921-1121092026-DE

Département du MORBIHAN - COMMUNE DE NEULLIAC

Nombre de conseillers	
En exercice :	15
Présents :	15
Absents :	
Procurations :	0
Votants :	15

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL du 21 septembre 2026

Date de convocation : 15 septembre 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt et un septembre à dix-neuf heures, le conseil municipal de la commune de Neulliac, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en mairie, salle du conseil municipal, sous la Présidence de Monsieur Jean-Pierre LE PONNER, Maire.

Etaient présents : Monsieur Jean-Pierre LE PONNER, Maire, Madame Véronique BLANDEL, Monsieur Christian MOTREFF, Madame Murielle GAMBIER, Monsieur Loïc PLANCHON adjoints, Madame Madeleine RAULT, Monsieur Dominique DUBOIS, Madame Evelyne HUBY, Monsieur Olivier CONRAD, Madame Louise-Marie GUEGAN, Madame Stéphanie LE BOLLAN, Madame Corinne MARTIN, Monsieur Anthony CADET, Monsieur Alexandre JAOUEN, Monsieur William COLLIN

Absents : Néant

Madame Véronique BLANDEL est désignée en qualité de secrétaire de séance.

11-21/09/2026-Achat d'un véhicule pour les services techniques

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que le véhicule actuellement affecté aux services techniques ne permet plus d'assurer les missions d'entretien de la commune dans de bonnes conditions en raison de sa vétusté et des pannes récurrentes.

Il propose en conséquence l'acquisition d'un nouveau véhicule utilitaire destiné aux services techniques communaux.

Après consultation de plusieurs concessionnaires, un comparatif des véhicules proposés a été établi. L'offre la plus avantageuse a été retenue, à savoir :

- Marque / modèle : Citroen Jumper
- Montant : 16 500 € TTC
- Fournisseur : LH Services, 1 Kerlefen 56300 NEULLIAC

Il précise que cette dépense est inscrite au budget communal, section investissement.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- décide l'acquisition du véhicule décrit ci-dessus pour les services techniques ;
- autorise Monsieur le Maire à signer le bon de commande ainsi que tout document afférent à cette acquisition ;
- dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal.

Votants : 15 Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

Le registre dûment signé,
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,
Jean-Pierre LE PONNER

MAIRIE DE NEULLIAC (MORBIHAN)

La secrétaire de séance,
Véronique BLANDEL